

Réf. : MFP/15026423

Lausanne, le 25 mars 2020

Pétition « Moudon – fermeture du guichet CFF » (13_PET_010)

Madame le Première Vice-Présidente,

Par la présente, le Conseil d'Etat vous transmet sa position et ses remarques concernant la pétition mentionnée en titre. Munie de 39 signatures, cette pétition a été déposée le 29 janvier 2013 au Grand Conseil ; elle a été examinée par la commission thématique des pétitions en date du 21 février 2013 avec recommandation, par 7 voix contre 1 et 3 abstentions, de prise en considération et de renvoi au Conseil d'Etat. Traitée au plénum le 4 juin 2013, elle a été prise en considération à 101 voix contre 2 et 5 abstentions.

Pour mémoire, la pétition dénonçait la fermeture du guichet CFF en gare de Moudon intervenue au 31.12.2012 et justifiée par les CFF pour des raisons sécuritaires. Elle adressait alors deux demandes aux autorités cantonales : d'une part, de se saisir immédiatement du problème et d'intervenir promptement avec un plan d'action des forces de police pour rétablir la sécurité publique à Moudon, tant pour les employés CFF que pour les usagers ; d'autre part, que le canton prenne l'initiative d'intervenir auprès des CFF pour exiger, en sa qualité de commanditaire des prestations, la réouverture du service commercial de la gare de Moudon.

Ceci étant rappelé, le Conseil d'Etat prend position comme suit :

De manière générale, il se permet de renvoyer aux premiers éléments fournis dans le cadre de la réponse à l'interpellation Jean-Marc Chollet « Fermeture du guichet de la gare de Moudon, le Conseil d'Etat regardera-t-il passer les trains sans réagir ? » (12_INT_078) datée de juin 2013.

Dans le prolongement de cette réponse, le Conseil d'Etat rappelle que bien qu'étant autorité organisatrice en charge de commander des prestations de transport régional aux CFF, il n'est pas responsable de l'exploitation des gares et haltes du réseau. Cette compétence incombe aux CFF, en charge de l'exploitation et du financement des infrastructures comme les gares.

Il revient ainsi aux CFF de définir les canaux de vente et leur développement en tenant compte de l'évolution des besoins de la clientèle et selon des critères spécifiques, notamment ceux liés à la rentabilité des points de vente.

En 2013, le Gouvernement avait regretté la décision des CFF de fermer le guichet de Moudon, ce d'autant qu'il n'avait pas été informé préalablement de cette décision. Dès que le Conseil d'Etat en avait eu connaissance, la Cheffe du département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) a immédiatement réuni une table ronde avec les représentants des services voyageurs des CFF afin de repousser la date de fermeture au 1^{er} juillet 2013 et d'évaluer, dans l'intervalle, des solutions alternatives à la fermeture. Cette démarche n'a toutefois pas pu aboutir, la direction des CFF ayant rapidement signifié une fin de non-recevoir par courrier du Directeur général le 18 décembre 2012. Cette décision, définitive de la part des CFF, rend ainsi caduque la deuxième demande formulée par les pétitionnaires.

De manière générale, le Gouvernement reste bien évidemment préoccupé par la fermeture de guichets dans certaines gares compte tenu des efforts consentis pour développer l'offre de transport public dans le canton. Dans la mesure du possible, il est demandé à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) de suivre les mesures de fermeture de guichets CFF, de s'assurer que les CFF ont cherché des solutions alternatives et évalué la possibilité d'une reprise par un autre opérateur le cas échéant, ainsi que de veiller à ce que la fermeture d'un point de vente CFF soit mis en œuvre en étroite collaboration avec la commune concernée.

Cela étant, le Conseil d'Etat observe que les changements de comportement de la clientèle influencent sur l'évolution du réseau de vente. En effet, les CFF constatent que plus de 85% de tous les achats ont lieu via les canaux en libre-service (distributeurs à billets, application mobile CFF, site internet). Aujourd'hui, davantage de billets sont achetés en ligne via le canal mobile qu'aux guichets avec du personnel, qui sont de plus en plus appelés à se concentrer sur des prestations de conseil et de service après-vente auprès de la clientèle.

Vu les nouveaux besoins de la clientèle en termes de rapidité, de simplicité et d'accès en tout temps, il paraît donc compréhensible que les CFF investissent de manière ciblée dans ces canaux de distribution afin de simplifier l'acquisition des titres de transport. Dans l'optique d'une nécessaire complémentarité entre les différents moyens de vente, le Conseil d'Etat considère ainsi que les CFF offrent des services de qualité à la clientèle, à condition que les Centres voyageurs CFF continuent d'être au service des clients pour les orienter et les conseiller en cas de besoin. Enfin, s'agissant du personnel de vente touché par ces modifications, il importe que les CFF, en cas de fermeture de guichets, offrent la possibilité de continuer à travailler au sein de l'entreprise et poursuivent leur engagement en faveur de la formation du personnel pour adapter le profil des collaborateurs aux nouveaux besoins de la clientèle.

Cela étant, les délibérations parlementaires en lien avec ladite pétition ont montré que trois aspects du dossier méritaient l'attention des acteurs concernés, à savoir :

- l'intérêt de requalifier et moderniser la gare de Moudon et ses abords ;
- la nécessité de sécuriser les infrastructures ;
- la volonté de continuer à développer l'offre ferroviaire sur la ligne de la Broye via le RER Vaud.

A l'époque, la Cheffe du DIRH avait évoqué l'intérêt de préserver une présence humaine aux abords des gares ainsi que la possibilité qu'une réflexion soit menée entre les partenaires concernés - en premier lieu, les autorités communales et les CFF - pour revoir les types d'aménagements et les animations envisageables à la gare de Moudon.

Depuis 2013, l'évolution du dossier indique que la situation est en cours de normalisation que ce soit au niveau de la sécurité, de la modernisation des infrastructures et du développement de l'offre ferroviaire sur ce tronçon.

A l'horaire 2020 quatre trains par heure circulent en semaine sur la ligne CFF de la Broye (deux en direction de Palézieux ou Lausanne et deux en direction de Payerne ou Chiètres). Chaque mois, ce sont près de 28'000 passagers qui montent ou descendent du train à Moudon, environ 1'400 passagers par jour ouvrable (chiffres de fréquentation 2018).

S'agissant de la sécurité en gare de Moudon, la Police cantonale a été consultée dans le cadre la réponse à la présente pétition. Entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2017, la Gendarmerie a comptabilisé 40 événements à la gare CFF et ses abords immédiats, soit 1 événement tous les 45 jours. En particulier, elle relève que le volume d'infractions commises à Moudon reste relativement stable sur les 5 dernières années, à l'exception d'une augmentation en 2014. La majorité des cas concernent le Code pénal, plus particulièrement les infractions au patrimoine (n = 254 en 2017, 53% des infractions) telles que dommages à la propriété, vols et cambriolages.

Si une légère augmentation des infractions à la loi sur les stupéfiants a pu être observée en 2017, la majorité des infractions commises à Moudon a toutefois lieu dans le centre de la commune, peu d'infractions étant relevées aux alentours de la gare CFF. Lorsque c'est le cas, il s'agit principalement de vols, ce qui s'explique probablement par la présence des centres commerciaux situés à proximité de la gare.

En outre, des réunions régulières sont organisées entre la Gendarmerie (poste de Moudon) et les différents partenaires, dont les CFF, afin de trouver des solutions pertinentes pour diminuer les incivilités à la gare (par exemple « littering », nuisances sonores). De plus, les patrouilles de police, combinées à l'engagement d'un travailleur social de proximité par la Commune en 2016, ont permis de diminuer drastiquement les nuisances observées à cet endroit.

S'agissant de la prévention, outre l'engagement du travailleur social précité, la Commune de Moudon dispose de quatre assistants de sécurité publique (ASP). La collaboration avec la Gendarmerie donne entière satisfaction, tant en ville de Moudon qu'à la gare CFF où les ASP passent régulièrement et avisent la Police cantonale en cas de problèmes. Quant à la police des transports des CFF (TPO), elle travaille en partenariat avec la Gendarmerie et contribue elle aussi à la sécurité en gare et à proximité. A noter toutefois qu'aucun concept de parrains/marraines de gare n'a été mis en place à Moudon.

Enfin, des séances de coordination sont régulièrement organisées entre la syndique et responsable du dicastère de la police, la responsable des ASP, le travailleurs social et le chef du poste de Gendarmerie de Moudon pour faire un point de situation sur les divers incidents ayant lieu sur le territoire communal.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat estime que des mesures adéquates ont été prises par les acteurs sécuritaires. A l'instar de la Police cantonale, il juge que la situation actuelle en gare de Moudon peut être considérée comme satisfaisante.

Plus largement, d'importants efforts sont en cours pour moderniser et sécuriser davantage les infrastructures ferroviaires des lignes CFF dans la Broye. En particulier, sont déployées des mesures d'entretien et d'assainissement des ouvrages de génie civil (tunnel de Villangeaux en 2019), d'automatisation des lignes Palézieux – Payerne – Lyss et Yverdon-les-Bains – Payerne – Fribourg et d'adaptation des gares aux normes de la loi sur l'égalité pour les personnes à mobilité réduite (LHand ; RS 151.3).

Dans ce cadre, le Conseil d'Etat soutient le projet de modernisation de la gare de Moudon à terme, comme l'indique sa réponse à la consultation fédérale du 13 janvier 2016 sur le message relatif au financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire 2017-2020. Ainsi, avec l'automatisation complète de la ligne Palézieux – Lyss prévue pour 2023, un nouveau bâtiment de service pour les équipements de sécurité y sera réalisé entre 2021 et 2023 et des travaux de mise en conformité (LHand) sont prévus pour la gare de Moudon entre 2020 et 2023. Une fois la ligne automatisée, elle sera télécommandée depuis Lausanne. Dès lors, le personnel d'exploitation en poste à Moudon ne sera plus nécessaire et sera rapatrié au centre d'exploitation de Lausanne.

Au demeurant, le Grand Conseil a accordé au Conseil d'Etat, le 30 avril 2019, un crédit cadre de CHF 20'500'000 pour financer la participation de l'Etat aux études et à la réalisation des interfaces de transport de voyageurs. Ainsi, l'Etat peut mettre en œuvre sa stratégie visant à mettre en place des interfaces confortables, sûres et favorisant le report modal entre les différents moyens de transports (bus, voitures, trains, mobilité douce). Dans ce contexte, les autorités communales, les CFF et la DGMR œuvrent ensemble à un projet plus général de requalification de la place de la Gare et de ses abords immédiats, avec pour objectifs une qualité de vie accrue pour les usagers et un réaménagement de l'interface de transport. De manière générale, la DGMR et la Commune de Moudon entretiennent un dialogue régulier et de qualité concernant les différents enjeux de mobilité de la région et les moyens d'y répondre.

En conclusion, le Conseil d'Etat constate que des mesures adéquates sont déployées depuis la fermeture du guichet CFF de la gare de Moudon.

En vous remerciant de l'attention que vous prêterez à la présente prise de position, nous vous prions de croire, Madame le Première Vice-Présidente, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- M. Pierre-Yves Gruaz, Directeur général, DGMR
- M. Jean-Charles Lagniaz, Chef de la division management des transports, DGMR
- M. Federico Molina, Chef de la division planification, DGMR
- Municipalité de Moudon
- Conseil communal de Moudon